

<b>Département : ISERE</b> <b>Arrondissement : GRENOBLE</b> <b>Commune de Veurey-Voroize</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b> <b>ANNEE 2020</b> <b>N° 2020-83</b>
--	--

L'an deux mille vingt le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2020

**PRESENTS** : P.RIGAULT, P.MONIER, G.JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, V.EUGENE, JM MAY, A. PIERRE, D BRET DREVON, C CAPELLARO, B PEZET, M DETROYAT

**ABSENTS EXCUSES** :

a été élue secrétaire : *J. EUGENE*



**N° 83/ 2020 : Régime indemnitaire**

Vu la délibération 28/2019 régissant les modalités de versement de la part annuelle du régime indemnitaire,

Vu l'absence de règle liée au statut Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) utilisée durant la période du confinement.

Vu le courrier de Mme la perceptrice principale

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir valider le fait que les ASA ne sont pas décomptés comme des jours d'absences.

Elle propose comme demandé par la perception de lancer la procédure de refonte de régime indemnitaire.

Mme le Maire demande aux élus de bien vouloir considérer les ASA COVID 19 comme des périodes exceptionnelles et donc éligibles aux versement de la prime.

Les congés maladies ordinaires seront eux bien décomptés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Mme. le Maire à signer les pièces afférentes.

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 15 décembre 2020

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE

Département : ISERE  
Arrondissement : GRENOBLE  
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
ANNEE 2020  
N° 2020-83

VV  
H

L'an deux mille vingt le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2020

**PRESENTS** : P.RIGAULT, P.MONIER, G.JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, V.EUGENE, JM MAY, A. PIERRE, D BRET DREVON, C CAPELLARO, B PEZET, M DETROYAT

**ABSENTS EXCUSES** :

a été élue secrétaire : J. EUGENE

N° 83/ 2020 : Régime indemnitaire



Vu la délibération 28/2019 régissant les modalités de versement de la part annuelle du régime indemnitaire,

Vu l'absence de règle liée au statut Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) utilisée durant la période du confinement.

Vu le courrier de Mme la perceptrice principale

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir valider le fait que les ASA ne sont pas décomptés comme des jours d'absences.

Elle propose comme demandé par la perception de lancer la procédure de refonte de régime indemnitaire.

Mme le Maire demande aux élus de bien vouloir considérer les ASA COVID 19 comme des périodes exceptionnelles et donc éligibles aux versement de la prime.

Les congés maladies ordinaires seront eux bien décomptés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Mme. le Maire à signer les pièces afférentes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 15 décembre 2020

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Département : ISERE  
Arrondissement : GRENOBLE  
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
ANNEE 2020  
N° 2020-84

L'an deux mille vingt le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

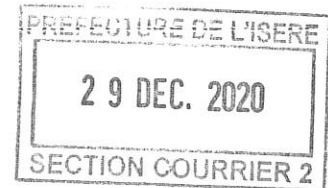
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2020

**PRESENTS :** P.RIGAULT, P.MONIER, G.JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, V.EUGENE, JM MAY, A. PIERRE, D BRET DREVON, C CAPELLARO, B PEZET, M DETROYAT

**ABSENTS EXCUSES :**

a été élue secrétaire

**N° 84/ 2020 : décisions modificatives**



Vu le retour de la trésorerie,

Vu la nécessité de clôturer l'année comptable,

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir basculer du budget principal de la commune 1 000€ pour payer les frais de dossier sous forme d'une subvention (article 657363) vers le budget de fonctionnement de la maison de santé (budget annexe de la commune).

Mme le Maire demande également de pouvoir acter la reprise de provisions sur créances douteuses se fait en fonction des pertes sur créances irrécouvrables constatées l'année de la reprise. Cette année, 1.559,20€ ont été comptabilisés pour créances éteintes. Vous pouvez reprendre la provision pour ce montant (article 7817).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Mme. le Maire à signer les pièces afférentes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 15 décembre 2020

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



Philippe MONIER  
*[Handwritten signature]*